

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 31 (1886)  
**Heft:** 5

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« Il est absolument faux de prétendre qu'un cheval de course, »  
» habitué à parcourir une distance de quatre mille mètres avec »  
» une rapidité de chemin de fer, sous un poids de course, ne »  
» pourra faire une route à une allure plus modérée avec n'im- »  
» porte quel poids: il ira moins vite qu'en course, mais beau- »  
» coup plus vite qu'un autre cheval, parce qu'il est d'une es- »  
» sence supérieure et que la course a chez lui développé et aug- »  
» menté cette qualité. Il est aussi faux de prétendre qu'un che- »  
» val de course ne peut porter le poids le plus lourd qu'un che- »  
» val quelconque puisse supporter en marchant à une allure »  
» ordinaire, parce qu'il parcourt une distance relativement »  
» courte sous un poids léger, que de chercher à établir qu'il lui »  
» est impossible de faire une longue route doucement parce »  
» qu'il accomplit rapidement un trajet très court. »

*Revue de cavalerie*, numéro de mars 1886.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*L'infanterie suisse et ses progrès sous la loi militaire de 1874*, par le colonel J. Feiss, chef d'arme de l'infanterie. — Traduit de l'allemand par Edouard Secretan, major de carabiniers. — Lausanne, Benda, éditeur.

Quelques journaux ont déjà annoncé la publication en allemand et en français de cette brochure, qui reproduit des passages essentiels d'un rapport présenté au département militaire fédéral par ce haut fonctionnaire après dix ans de service comme chef d'arme de l'infanterie.

L'auteur désire contribuer à populariser nos institutions militaires et faire connaître les progrès réalisés dans les dix ans qui ont suivi ou vu s'accomplir leur réorganisation.

Sa brochure se divise en dix chapitres qui traitent des sujets suivants :

Ordonnances des autorités, personnel administratif, recrutement, effectif de l'armée, instruction, service actif, matériel de guerre, perfectionnement des armes à feu, dépenses militaires de la Confédération, fortifications.

C'est une source de renseignements précieux, groupés dans un ordre rationnel, accompagnés de réflexions et d'appréciations motivées ou au moins visant à l'être. Tous ceux qu'intéressent l'état et le progrès de nos institutions militaires les liront avec profit.

Les conclusions de M. le chef d'arme de l'infanterie sont formulées dans les vœux suivants :

1. Transférer à la Confédération toute l'administration militaire.
2. Accroître l'aptitude manœuvrière de l'armée fédérale par l'appel annuel et simultané de deux divisions conformément au nouveau tour de rôle.

Elever le niveau de l'instruction personnelle par une augmentation à déterminer de la durée des écoles de recrues d'infanterie et l'introduction de cours préparatoires de quelques jours pour les cadres, au début de tous les cours de répétition de l'élite de cette arme.

Cours de répétition annuels de l'infanterie avec durée réduite tous les deux ans.

3. Compléter les effectifs en augmentant le nombre des recrues et en prolongeant le temps de service des officiers dans l'élite et dans la landwehr.

4. Armer l'infanterie d'un fusil à répétition de petit calibre.

5. Achever promptement la transformation de l'artillerie de campagne et l'acquisition de pièces de position.

6. Commencer les travaux de fortification.

Au point de vue purement militaire, les vœux de M. le chef d'arme peuvent se justifier à quelques égards et se discuter surtout ; mais ils se heurtent à des objections politiques et financières dont la force est encore trop considérable pour qu'ils aient chance d'entrer dans le domaine de la réalité, avant de sérieuses discussions et expérimentations.

Voici d'ailleurs quelques extraits fort instructifs de la traduction française faite de main de maître par M. le major Secretan :

« *Armement.* — Le modèle primitif de notre *fusil à répétition*, adopté en 1869, a subi de nombreux changements dans le cours des dix dernières années. L'ordonnance de 1878/81 a mis provisoirement un terme à ces transformations. Grâce aux efforts de la section technique de l'administration du matériel de guerre et à l'infatigable activité du directeur de la fabrique d'armes, le fusil suisse à répétition a été amélioré à tel point que, du type primitif, les grandes lignes seules ont subsisté.

Les expériences prolongées faites pendant les services militaires et en dehors des services, nous permettent d'affirmer aujourd'hui que notre arme est une véritable arme de guerre. Les affirmations contraires qui se colportent parfois à l'étranger, de journal en journal, ne sont que des phrases dénuées de valeur.

Les principaux changements apportés à notre fusil depuis 1874 sont les suivants :

1875. On supprime le couvercle de la boîte de culasse, reconnu inutile.
1877. Le guidon est placé un peu plus en arrière par rapport au tenon de bayonnette, afin d'éviter des détériorations.

1877. Les pointes de la fourchette de percussion sont arrondies pour ne pas endommager le logement du bourrelet.
1878. On adopte une nouvelle hausse ; l'entaille de la feuille de mire est éloignée de l'œil du tireur.
- » La détente est améliorée et rendue plus sensible par un prolongement de la languette.
  - » Le nombre des anneaux est réduit de trois à deux.
  - » La crosse est allongée pour rétablir la longueur d'encroisement diminuée par la nouvelle détente.
  - » On adopte une plaque de couche concave, semblable à celle de la carabine. L'expérience a prouvé dès lors que cette amélioration est très discutable.
  - » On introduit le sabre-bayonnette.
1879. Le fond de la boîte de culasse est arrondi pour éviter l'inflammation spontanée des cartouches sortant du magasin. En même temps le magasin est muni d'un ressort plus faible.
- » La boîte de culasse et le transporteur sont construits en acier et non plus en fer.
  - » Au lieu d'être forgé avec le canon, le guidon est fait d'une pièce rapportée, afin de pouvoir être changé plus facilement.
1881. On adopte une nouvelle hausse (système Schmidt) avec graduation jusqu'à 1600 mètres.
- » Le bronzage du canon et de la boîte de culasse est étendu à la hausse, à la coquille et à d'autres pièces accessoires.
1882. On place sous la plaque de couche une fourchette de percussion de rechange, réservée pour le cas de guerre.
- » Pour faire durer les canons plus longtemps, on en réduit légèrement le calibre.

Un nouveau modèle de carabine à répétition a été introduit en 1881 ; il se distingue essentiellement du précédent en ce que le canon a la même longueur que celui du fusil. Les deux armes sont actuellement identiques, à cette différence près que la carabine est munie d'une double détente. Quand on s'est demandé si cette double détente ne devait pas être supprimée, je me suis prononcé pour la négative, non que je considérasse la double détente comme réellement utile pour le service en campagne, — je la crois plutôt désavantageuse, — mais dans le sentiment que la suppression nuirait au tir volontaire.

Du reste, l'amélioration considérable de la détente du fusil aura pour effet de réduire à leur juste valeur les avantages de la double détente, même aux yeux des tireurs de stand ; et pour le service en campagne rien ne sera plus facile que de la mettre de côté. Ce ne sera pas nouveau pour les carabiniers ; on les y habitue déjà dans les écoles de recrues.

De très longues expériences sur le graissage des fusils ont conduit à l'adoption d'une graisse livrée par la fabrique d'armes et qui paraît répondre à toutes les exigences. Cette graisse suffit-elle, ou doit-on employer simultanément de l'huile? — une huile convenable pourrait-elle être employée seule? C'est ce qui reste encore à examiner.

Les approvisionnements d'armes se sont considérablement accrus pendant les dix dernières années.

Au début de cette période la Confédération possédait :

1. Fusils et carabines à répétition	119,260
2. Fusils de petit calibre à un coup, se chargeant par la culasse	75,648
(Sans compter 15,000 fusils Peabody enlevés successivement aux carabiniers et donnés aux armes spéciales).	

Total à fin 1874 194,908

A la fin de 1884, la Confédération possède :

1. Fusils et carabines à répétition	200,758
2. Fusils à un coup (sans compter environ 14,000 fusils Peabody)	71,326
	<u>272,084</u>

Augmentation 77,176

Des 200,758 fusils et carabines à répétition, il y en a dans les arsenaux 65,632

Ont été par conséquent distribués 135,126

200,758

Les armes déposées dans les arsenaux proviennent en partie d'hommes incorporés dans l'armée; le chiffre de ces dépôts provisoires n'est pas connu. Pour calculer le nombre d'armes disponibles, il faut s'y prendre d'une autre façon.

D'après les contrôles, l'infanterie compte (élite et landwehr) 153,476 hommes, desquels le 86,3 % environ portent le fusil, soit 132,450

Le stock des armes à répétition est de 200,758

Sont donc disponibles, environ 68,308

Ce chiffre est en réalité un peu trop fort parce que les trois dernières classes d'âge de la landwehr sont encore armées du fusil à un coup. En cas de mobilisation générale, la réserve de fusils à répétition serait diminuée de ce chef de quelques milliers.

Quoi qu'il en soit, nous aurons bientôt atteint la réserve, depuis longtemps désirée, de 20 %. En outre, nous disposons d'une réserve égale en fusils à un coup se chargeant par la culasse.

Les armes rendues par les hommes de la landwehr à l'expiration de leur temps de service sont encore utilisables, mais elles ne peu-

vent cependant pas être livrées aux recrues. Il est à souhaiter qu'on en fasse purement et simplement cadeau aux hommes qui ont accompli leurs 24 ans de service, et qu'on les abandonne aussi contre une indemnité proportionnelle aux hommes libérés avant ce temps. On pourvoirait ainsi à l'armement de la population civile d'une façon bien plus efficace que par une prétendue organisation du *landsturm* en temps de paix.

A la place du lourd *revolver* de 10,4 mm., qui n'est plus attribué aujourd'hui qu'aux officiers montés des armes spéciales, on a adopté, en 1882, un revolver de 7,5 mm., plus léger et plus commode. Cette arme, vraiment excellente, est destinée aux officiers montés et non montés de l'infanterie. L'acquisition n'en est cependant pas obligatoire, et ce n'est qu'en petit nombre que les officiers d'infanterie s'en sont pourvus jusqu'ici. En cas de mise sur pied générale pour un service actif, bien des demandes tardives se produiraient sans doute et il serait alors peut-être difficile d'y satisfaire.

L'*arme blanche* des officiers est restée la même.

Pour les sergents-majors, qui font très souvent l'office de chefs de section, on a adopté un fort joli briquet avec fourreau de cuir. Les anciens sabres-bayonnettes des sergents-majors passent aux fourriers et aux trompettes. Plus tard, ces hommes recevront le sabre-bayonnette de la troupe, modèle 1881. Ce sabre-bayonnette est non seulement une fort jolie arme blanche, que les anciens sous-officiers envient aux jeunes recrues, mais c'est encore un outil qui peut rendre de bons services au cantonnement et au bivouac.

La *munition* a été fort améliorée pendant la période de 1875 à 1884. Actuellement, elle est à peu près irréprochable.

Nous regrettons cependant qu'on ne soit pas encore parvenu à construire une cartouche à blanc pouvant se charger dans le magasin et ne risquant pas de faire explosion pendant les mouvements de la charge. Tant que cette cartouche manquera, nous n'aurons aucune garantie d'une bonne discipline de feu. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas employer le mécanisme de la répétition aux manœuvres et si nous sommes réduits à en faire l'apprentissage pendant le combat réel, il est fort à craindre que nos hommes n'épuisent en quelques minutes toute leur provision de cartouches <sup>1</sup>.

Il faut signaler dans le domaine de l'*équipement personnel* l'introduction d'outils portatifs de pionniers et de marmites individuelles.

La fortification volante et les armes à feu se sont développées parallèlement. L'accroissement de puissance des unes a nécessité

<sup>1</sup> En attendant, une bonne réforme serait la réduction du prix de cette munition, qui est excessif depuis la baisse du cuivre, du plomb et autres matières premières de la confection. (Réd.)



l'emploi toujours plus général de l'autre. Toutes les armées possèdent des outils portatifs ; nous ne pouvions rester en arrière. Chaque compagnie a reçu 40 pelles Linnemann, 20 petites pioches, 8 haches et 4 scies articulées. Toute l'élite est actuellement pourvue de ces outils.

La marmite individuelle a remplacé la gamelle, dans laquelle on ne pouvait cuire. Cette substitution donne une grande indépendance au fantassin isolé et aux petites fractions de troupes. Si le matériel de cuisine du corps fait défaut, l'homme n'est pas pour cela dans l'impossibilité de faire la soupe. Les deux plus jeunes classes de l'élite sont déjà pourvues de cet ustensile.

Le sac à pain a été muni d'un couvercle plus solide, en cuir. Ce couvercle peut s'enlever lorsqu'on veut laver le sac.

Des expériences faites avec des caisses de tambour à vis ont donné de bons résultats.

On est encore à chercher un modèle de gourde plus convenable et un autre mode de suspension de cet objet.

La charge du fantassin s'est considérablement accrue dans ces derniers temps par les exigences de la tactique moderne. Il ne sera pas hors de propos de s'en rendre ici un compte bien exact.

Le total est de 28,768 grammes en moyenne, dont 5,444 pour l'habillement et objets de poche, 13,146 pour le sac garni, 7,613 pour l'armement, 2,565 pour le sac à pain et la gourde.

L'homme chargé de la pioche porte 1436 gr. au lieu de 1050 ; celui qui porte la hache 1613 gr. Mais il faut prendre en considération le fait qu'un homme sur deux seulement reçoit ce supplément de charge.

En revanche, il faut ajouter à la charge de tous les hommes indistinctement, 375 grammes pour une ration de viande.

La charge d'un homme de grande taille ou celle d'un homme astreint à porter les équipements les plus lourds, peut dépasser de 2,3 kilogr. celle d'un homme de plus petite taille ou celle du porteur des outils les plus légers. La récapitulation faite plus haut montre du reste qu'une réduction notable de la charge peut être obtenue sans supprimer aucun objet. En cas de guerre, il se pourra néanmoins qu'on soit obligé de recourir à ce moyen énergique.

Quoique la charge du fantassin suisse soit inférieure à celle du soldat d'infanterie de plusieurs des pays qui nous avoisinent, tous les efforts doivent tendre à la réduire. Il faudra revoir, pièce à pièce, tous les objets qui la composent et opérer partout des diminutions, ne fût-ce que quelques grammes. L'introduction du soulier en lieu et place de la botte est déjà un progrès. Lorsque six classes d'âge auront été pourvues de la marmite individuelle, il faudra examiner si cet ustensile ne pourrait pas être distribué à un homme sur deux seulement.

Quant aux *chars de bagages* et aux *chars d'approvisionnements*, il aurait été certainement peu sage de créer et de conserver en magasin un grand nombre de voitures réglementaires. D'autre part, nous avons absolument besoin de ces voitures, et ce serait une grande erreur de croire que toutes les parties du pays pourraient nous en fournir un nombre suffisant par voie de réquisition. Je considère donc comme une des mesures les plus importantes à prendre, en vue de la mobilisation, de désigner d'avance à tous les corps les voitures qui leur seront attribuées. Il faudrait obliger les communes à avoir constamment sous la main ces chars et leurs attelages, au besoin contre indemnité. Il va sans dire que ces chars pourraient fort bien être employés dans la vie civile ; il suffirait que, de temps à autre, ils fussent inspectés par les officiers de troupe, comme le reste du matériel de corps. J'attire de nouveau l'attention sur ce sujet.

En même temps qu'on donnait à la troupe des outils portatifs, on augmentait l'approvisionnement d'outils du fourgon de bataillon de 20 pelles, 10 pioches, 10 grandes haches et 5 scies. Les crédits nécessaires ont été fournis par les budgets des années 1882 à 1884. La mesure a reçu aujourd'hui son exécution complète, pour l'élite et pour la landwehr.

Pour faciliter le service du remplacement des munitions, des changements ont été apportés au paquetage des demi-caissons. Les cartouches sont contenues dans des sacs qui n'excèdent pas la charge d'un homme, et les sacs à leur tour sont renfermés dans des caisses que deux hommes peuvent porter.

Une transformation radicale du système des voitures de l'infanterie s'impose absolument. Le lourd fourgon à trois chevaux doit disparaître. A l'heure actuelle, il appartient par son contenu à la fois au premier échelon du train de combat et aux autres échelons du train. Il faut le remplacer par d'autres voitures, de manière à pouvoir faire la part de ce qui, dans le matériel, doit accompagner la troupe et de ce qui peut rester en arrière. Ces voitures donneraient aussi la possibilité de répartir le matériel lorsque le bataillon est disloqué. Il va sans dire que la transformation devrait être successive, les voitures remplacées passant d'abord à la landwehr, puis au parc de dépôt, qui n'en possède pas en nombre suffisant. Dans cette éventualité, j'ai fait étudier la question des voitures de l'infanterie par une commission spéciale, et, sur le rapport qui m'a été fait, j'ai dressé un programme qui est actuellement l'objet d'un examen technique dans les bureaux de l'administration du matériel de guerre.

Une nouvelle ordonnance sur le matériel de cuisine des bataillons d'infanterie a été promulguée. Avec la charge actuelle du fantassin, on ne peut songer à lui faire porter les gros bidons à soupe et à eau, et cependant les marmites individuelles ne doivent servir qu'except-



tionnellement. Il faut donc conserver des ustensiles de cuisine dans le matériel de corps. Ces ustensiles, établis de façon à pouvoir entrer facilement les uns dans les autres, sont paquetés dans des caisses légères. Il y a une caisse par compagnie et une cinquième pour la cuisine des officiers. Le tout est transporté par un char de réquisition (non prévu par l'organisation militaire). Cinq divisions de l'élite ont déjà reçu le nouveau matériel ; les autres le recevront sous peu. L'ancien matériel est attribué aux bataillons de landwehr qui jusqu'ici en étaient à peu près totalement dépourvus. L'année prochaine, toute la landwehr aura ses ustensiles de cuisine. A la vérité, les hommes devront le porter eux-mêmes, mais ils ne peuvent le faire, parce qu'ils n'ont qu'une simple gamelle et pas d'outils de pionniers.

Pour continuer les expériences de *perfectionnement des armes à feu* en cours depuis deux ans avec des armes de petit calibre, un assez grand nombre de fusils ont été transformés en 1884 au calibre de 8 et de 7,5 mm., d'après le système Rubin, et livrés à quelques écoles de recrues et à une école de tir d'officiers. Les expériences finales faites dans cette dernière école ont été suivies par quelques officiers, membres de l'Assemblée fédérale, invités par le Département militaire. Ils ont fait un rapport sur ce qu'ils ont vu.

Les expériences de 1884 ont prouvé une fois de plus la supériorité du fusil de petit calibre et de sa munition sur notre arme d'ordonnance, quant à la tension de la trajectoire et à la force de pénétration du projectile. Cependant, la question essentielle est de savoir comment le nouveau fusil se comporterait entre les mains de la troupe. Jusqu'ici les résultats sont satisfaisants. A la vérité, le recul est plus fort qu'avec notre arme actuelle, mais il n'est ni insupportable ni trop fatigant. Il reste encore bien inférieur à celui des autres armes européennes. Le nettoyage ne présente aucune difficulté, même avec le calibre 7,5 mm. L'appareil de fermeture a passablement souffert de l'augmentation de la charge et de la forme de la nouvelle cartouche, mais les fusils transformés étaient des armes de qualité médiocre dont les boîtes de culasse en fer étaient loin d'être irréprochables. Un changement de forme à la cartouche obvierez peut-être à ces inconvénients. Si ce n'était pas le cas, il en résulterait l'impossibilité de transformer nos armes actuelles ; la question de l'introduction d'une arme entièrement nouvelle demeurerait intacte.

L'inventeur a modifié sa cartouche, et tous les efforts vont tendre à construire une arme nouvelle avec un appareil de fermeture suffisamment résistant. La transformation des anciennes armes restera aussi à l'étude. Cette transformation faciliterait le passage au nouveau calibre, le rendrait plus rapide et diminuerait les frais. Mais ce sont là en somme des questions accessoires. Rien ne doit être sacrifié à la perfection du nouvel armement, si on l'adopte.

A côté des expériences qui ont pour but de perfectionner notre arme au point de vue balistique, il y aura lieu d'en faire d'autres, relatives au mécanisme de répétition. Si le système Vetterli n'a guère été dépassé jusqu'à ce jour, cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas perfectible ; les progrès de la technique des armes à feu, accomplis dans ces derniers temps, permettent d'affirmer le contraire. Et en changeant le calibre, il faudra en même temps appliquer à notre arme le système de répétition le plus perfectionné. Les desiderata qu'on peut émettre à ce propos sont les suivants : possibilité de charger plus vite le magasin et de le fermer quand il est rempli ; si le magasin continue à faire partie intégrante de l'arme, il faut qu'en tout cas on puisse en suspendre le fonctionnement pour n'en faire usage qu'au moment décisif ; le poids de l'arme doit être réduit et il faut perfectionner l'appareil de mire.

Les *dépenses militaires nettes de la Confédération* ont été les suivantes durant les dix années qui ont suivi la mise en vigueur de la nouvelle organisation :

	Fr.
1875	11,294,332
1876	12,690,504
1877	12,748,219
1878	11,945,922
1879	12,357,100
1880	10,993,965
1881	11,845,849
1882	12,561,508
1883	12,868,240
1884	13,491,017

Moyenne annuelle : 12,279,665

Pour calculer la dépense nette, il n'a pas été tenu compte du revenu de l'impôt militaire. Les dépenses pour les constructions militaires ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus, non plus que les 100,000 francs de bénéfice net réalisé par la régale des poudres.

Les comptes des premières années ont été lourdement chargés par la confection des harnais et des voitures du train d'armée, qui venait d'être créé. Plus tard sont venus les frais pour l'instruction de la landwehr et la transformation successive de l'artillerie de campagne (20 batteries de 8,6 cm. sont déjà transformées ; 16 restent à transformer). En 1884, on a fait entrer en compte le premier crédit annuel pour créer une artillerie de position. Ces deux derniers postes ne devraient cependant pas, à proprement parler, être portés au chapitre des dépenses ordinaires du budget.

Les dépenses militaires des cantons ne sont pas aussi exactement

connues que celles de la Confédération. On peut cependant les estimer à 1,200,000 francs, en y comprenant l'intérêt des capitaux immobilisés pour les places d'armes. C'est payer assez cher le travail des cantons, si l'on songe au bénéfice que l'ensemble de l'armée en retire.

Le total des dépenses militaires annuelles, depuis l'introduction de la nouvelle organisation, est donc, en chiffres ronds, de **13,480,000 fr.** ou 4 fr. 75 par tête de population. Dans les deux dernières années de son existence, l'organisation militaire précédente coûtait plus cher : 13,809,846 fr., d'après un message du Conseil fédéral, du 2 juin 1877. On ne saurait trop appuyer sur ces chiffres, dus uniquement au fait que les quatre dernières classes de l'élite ne sont plus appelées aux cours de répétition. Si des jours prospères venaient à luire, il serait bien à désirer qu'on revînt de cette mesure, ne fût-ce que partiellement.

Les autorités et le pays peuvent se réjouir des progrès accomplis sous la nouvelle organisation, sans la moindre arrière-pensée, puisque le peuple n'a pas à porter des charges plus lourdes que sous l'ancien état des choses. Il faut insister sur ce point, en présence des assertions erronées qui reparaissent de temps à autres dans nos journaux.

Examinons à un autre point de vue les dépenses militaires de la Confédération.

On a conseillé à la Suisse — et ces conseils venaient le plus souvent de l'étranger — de consacrer ses nombreuses dépenses militaires plutôt à la création d'une armée permanente qu'au maintien d'un système de milices. Plaçons-nous un instant à ce point de vue et demandons-nous quel effectif pourrait atteindre une armée permanente en ne dépensant pas plus qu'aujourd'hui.

De toutes les armées permanentes de l'Europe, l'armée allemande est certainement celle dont l'administration est la plus économe et celle où l'on dépense le moins, étant donnés les résultats obtenus. Voilà pourquoi je la prends comme base de mes calculs.

D'après les budgets dressés par l'administration de l'armée allemande, les dépenses annuelles, sans celles de la Bavière, sont les suivantes :

Prusse	261,858,381	marcs.
Saxe	21,237,640	»
Wurtemberg	14,337,607	»
Ensemble	297,433,628	marcs.

L'effectif de l'armée comporte :

En Prusse	347,763	hommes.
» Saxe	28,983	»
» Wurtemberg	19,760	»
Ensemble	396,479	hommes.

Les dépenses ordinaires sont donc de 750 marcs ou 937 fr. 50 par homme. Si on déduit les dépenses ordinaires pour la construction et l'entretien des forteresses, de même que pour l'administration des places de guerre (gouverneurs, etc.), dépenses qui n'ont pas leur équivalent en Suisse, on trouve :

Prusse	3,116,873 marcs.
Saxe	50,177 »
Wurtemberg	29,950 »
Total	<u>3,197,000 marcs.</u>

Cela fait 8 marcs de moins par homme. De telle sorte que les dépenses ordinaires qui peuvent être comparées aux nôtres sont de 742 marcs ou 927 fr.

Les dépenses extraordinaires pour la construction de fortifications et de casernes sont portées au budget, dans les trois royaumes, pour l'exercice 1885-1886 à 13,194,265 marcs.

Les dépenses faites une fois pour toutes, pour compléter l'armement et la réserve de munition, pour de nouvelles formations, etc., sont de 13,280,123 »

Total 26,474,388 marcs.

Cela fait, par homme de l'armée permanente, une dépense supplémentaire d'environ 66 marcs, soit 82 fr. 50. Total 937 fr. 50 + 82 fr. 50 = 1020 fr.

Laissons de côté tout ce qui concerne les forteresses et les dépenses extraordinaires. Nous pourrions entretenir, toutes choses étant égales d'ailleurs, et avec nos dépenses actuelles, une armée permanente de

$$\frac{13,480,000}{927} = 14,540 \text{ hommes.}$$

Et, en comptant les dépenses pour les fortifications et le budget extraordinaire :

$$\frac{13,480,000}{1020} = 13,216 \text{ hommes.}$$

Comme l'Allemagne pour sa réserve et sa landwehr, nous obtiendrions chez nous, avec une armée permanente, une landwehr plus nombreuse et beaucoup plus exercée.

Et cependant, une armée permanente d'un si faible effectif serait insuffisante à assurer notre autonomie. Elle serait tout juste assez nombreuse pour mettre en danger nos institutions démocratiques. Dans une guerre européenne, nous ne jouerions pas même le rôle d'un allié, mais celui d'un Etat vassal. Les chiffres — singulier rapprochement ! — correspondent à peu près aux 16,000 hommes que nous devons fournir à la France d'après la capitulation militaire de 1803 et ils ne s'éloignent guère des 15,200 hommes auxquels l'effec-

tif maximum de nos forces était limité par l'Acte de médiation, en vue de maintenir la Suisse dans la dépendance de la France.

Reste la question de savoir si, réellement, avec 13 1/2 millions de francs, nous pourrions conserver en permanence 15 ou 16,000 hommes sous les drapeaux. La négative est certaine. Une armée reposant sur la conscription doit être mieux payée que si elle a pour base l'obligation générale du service militaire.

Aujourd'hui déjà nous payons une solde très élevée. Abstraction faite des 234,000 fr. environ que nous dépensons chaque année en indemnités de route, nous avons payé :

En 1883,	pour	1,700,366	jours de solde,	2,088,580	fr.,
»	1884,	»	1,702,755	»	»
				2,114,394	»

En moyenne, pour 1,701,560 jours de solde, 2,101,487 fr., soit 1 fr. 23 par jour de solde, tandis que la Prusse, malgré les hauts traitements alloués aux officiers supérieurs, ne dépense, en moyenne, pour la solde de chaque homme de son armée permanente, que 85 centimes environ par jour.

Une armée permanente aurait encore de bien autres prétentions que notre armée de milices. Nous devrions nous estimer heureux si, pour chaque million dépensé, nous pouvions entretenir 1000 soldats, avec le personnel d'officiers et sous-officiers et le matériel qu'ils comportent.

Dans les conditions actuelles, nos 1,701,560 journées de service représentent, si on les divise par 365, une armée permanente de 4662 hommes seulement.

Dans le pays, quelques personnes ont conseillé, non pas pour faire des économies, mais pour jeter moins de perturbation dans la vie civile des citoyens, de garder les recrues une année entière sous les drapeaux et de les dispenser ensuite de tout service, hormis le service actif. Ce système est, lui aussi, inexécutable. Nous arrivons à cette conclusion, même sans tenir compte des frais qu'entraîneraient pour nous l'agrandissement nécessaire des places d'armes et l'augmentation du nombre des instructeurs.

Si nous voulions instruire les cadres, et cela serait indispensable, nous aurions seulement avec les recrues et les cadres, une armée permanente qui absorberait toutes nos ressources actuelles. Pour les cadres, le service militaire en un seul appel cesserait d'être une vérité, car ils devraient faire leur temps comme recrues et être rappelés sous les drapeaux chaque fois qu'ils recevraient de l'avancement. Et le pire, ce serait qu'instruisant des soldats, nous n'instruirions pas les corps de troupes. Les recrues et les cadres pourraient bien être incorporés dans les unités tactiques à l'issue de leur service, mais les corps de troupes ainsi formés se verraient pour la première fois le jour du danger. La mobilisation en serait très compliquée et que pourrait-on attendre de telles troupes, sans la moindre



cohésion, sans esprit de corps, sans aucune expérience de la manœuvre en grandes unités.

Ce que nous avons donc de mieux à faire, même dans l'avenir, c'est de conserver notre système de milices, en le perfectionnant et en le complétant de notre mieux.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans sa séance du 20 avril, le Conseil fédéral a nommé M. le colonel Eugène Borel, à Berne, aux fonctions d'auditeur en chef de l'armée fédérale, en remplacement de M. le colonel Butzberger, décédé.

Ensuite de cette nomination, il a été procédé aux changements ci-après :

M. le lieutenant-colonel Charles Hilty, à Berne, est promu au grade de colonel de la justice militaire et nommé aux fonctions de président du tribunal militaire de cassation.

M. le major Hans Schatzmann, à Berne, jusqu'ici grand-juge de la IV<sup>e</sup> division, est nommé grand-juge de la V<sup>e</sup> division.

M. le major Guillaume Rahm, à Schaffhouse, jusqu'ici à disposition, est nommé grand-juge de la IV<sup>e</sup> division.

Les examens pédagogiques des recrues en automne 1885 ont assigné aux cantons le rang suivant :

1. Bâle-Ville, 7,14 ; 2. Genève, 7,82 ; 3. Thurgovie, 8,33 ; 4. Schaffhouse, 8,72 ; 5. Neuchâtel, 9,2 ; 6. Glaris, 9,05 ; 7. Zurich, 9,18 ; 8. Vaud, 9,52 ; 9. Soleure, 9,62 ; 10. Rhodes-Extérieures, 9,76 ; 11. Grisons, 9,88 ; 12. Argovie, 10,01 ; 13. Bâle-Campagne, 10,03 ; 14. Saint-Gall, 10,04 ; 15. Zoug, 10,46 ; 16. Obwald, 10,50 ; 17. Berne, 10,55 ; 18. Fribourg, 10,76 ; 19. Nidwald, 10,80 ; 20. Schwytz, 11,19 ; 21. Lucerne, 11,53 ; 22. Rhodes-Intérieures, 11,81 ; 23. Valais, 11,92 ; 24. Tessin, 12,01 ; 25. Uri, 12,20.

La moyenne pour toute la Suisse est 10,07.

**Genève** — La nouvelle de la décision du Comité central de la Société suisse des carabiniers accordant à Genève le tir fédéral de 1887 a été accueillie avec enthousiasme. Un grand cortège s'est rendu à la gare au devant de M. Vautier, membre de ce comité, et l'a accompagné au Stand, où des salves d'artillerie étaient tirées.

Le comité d'organisation du tir fédéral de Berne a envoyé 700 fr. comme prix d'honneur au tir de Genève.

**France.** — Les manœuvres d'automne de 1887 comprendront :

1<sup>o</sup> Des manœuvres de *corps d'armée*. — Les 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.